

# OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

PARIS, LE 19 SEPTEMBRE 2014

COMMUNIQUÉ DE L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

## DES ARTISTES ACCUSES DE DERANGER, DES ELUS TENTES DE CENSURER

Depuis plusieurs mois, nous assistons à des actes d'entrave ou de censure des libertés artistiques. Ils sont de plus en plus souvent accompagnés d'une ingérence politique qui porte atteinte aux libertés d'expression, de création et de programmation.

C'est ce qui s'est une nouvelle fois produit le 12 septembre dernier à Angers lors du festival « Les accroche-cœurs ». Les représentations du spectacle *Les Squames*, de la compagnie Kumulus, ont été perturbées par des individus taxant de racisme une proposition qui travaille justement sur l'interpellation de chacun sur ses représentations de l'exclusion, l'intolérance et l'enfermement des minorités.

Le maire a d'abord voulu annuler les représentations, pour répondre à des plaintes émanant de réseaux supposés protéger le public d'images pouvant choquer. Grâce à la mobilisation de l'ensemble des équipes artistiques programmées et de nombreux spectateurs, ainsi qu'à la médiation de la direction du festival, la municipalité est revenue sur cette décision, pour reprogrammer ce spectacle de rue dans un établissement.

Ce qui s'est passé à Angers pose à nouveau des questions essentielles :

- qu'attend-t-on de l'art, sinon qu'il interroge ?
- l'art est-il exclu désormais de l'espace public, dès lors qu'il dérangerait certains ?
- les métiers de la création et de la diffusion sont-ils soumis au jugement des élus des villes où ils s'exercent ?
- l'exercice des responsabilités de ces élus se fait-il dans l'urgence des pressions de quelques groupes actifs, d'inspiration communautariste, idéologique et religieuse ?

Pour nous, ces questions touchent directement aux libertés fondamentales d'une démocratie.

Dans un climat politique délétère de montée des populismes, certains élus menacent la création artistique par des formes de censure directe ou indirecte des œuvres, chaque fois qu'ils cèdent à la pression de groupuscules s'autoproclamant les gardiens arbitraires de la morale, des élégances et de la vertu.

Ligue des droits de l'Homme



CIPAC Fédération des professionnels de l'art contemporain

F3aap Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens



la ligue de l'enseignement



SFA SYNDICAT FRANÇAIS DES ARTISTES INTERPRÈTES

la S R F société des réalisateurs de films

SYNDICAT FRANÇAIS DE LA CRITIQUE DE CINÉMA

“SYNDEAC”

OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

c/o Ligue des droits de l'Homme  
138 rue Marcadet – 75018 Paris  
communication@ldh-france.org

Nous avons besoin de dialogue : l'espace public est le premier lieu de l'échange citoyen.

Nous avons besoin de métaphores pour penser : l'art en est le premier vecteur.

Nous avons besoin de rencontres pacifiées au-delà des interprétations hâtives : la vie culturelle en est l'occasion permanente.

En défendant les libertés d'expression, de création et de diffusion artistiques, ce sont des fondamentaux républicains et laïcs que nous défendons.

Les œuvres doivent être préservées des jugements arbitraires qui chercheraient à en restreindre le contenu ou la diffusion. Le regard singulier des artistes sur le monde doit rester accessible à tous et continuer d'éclairer notre avenir commun.